EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024 005

Séance du 26 janvier 2024

Nombre de conseillers: 15

L'an deux mille vingt-quatre

le 26 janvier

En exercice: 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur

Présents: 14 Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Votants: 14

<u>PRESENTS</u>: Mesdames et Messieurs: Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-

Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

ABSENT EXCUSE: Monsieur Christian SOUILLET DESERT

OBJET:

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Il rappelle la délibération du 15 décembre 2023

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 327 540,81 € (Hors chap 16 «Remboursement d'emprunts»)

Conformément aux textes applicables les dépenses peuvent être votées au maximum pour un montant de ($< 25 \% \times 327540,81 = 93135,20 \in$.)

Montant voté le 15 décembre 2023 : 50 000€

2 9 JAM. ZUZA SOUS-PREFEUTURE DE LA TOUR-DU-PIN (ISERE)

La délibération est complétée comme suit :

Entretien de bâtiments communaux : 23 000 € (art 2131 op 119)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

> En Mairie, le 27 janvier 2024 Le maire, Aurélien BLANC.

